

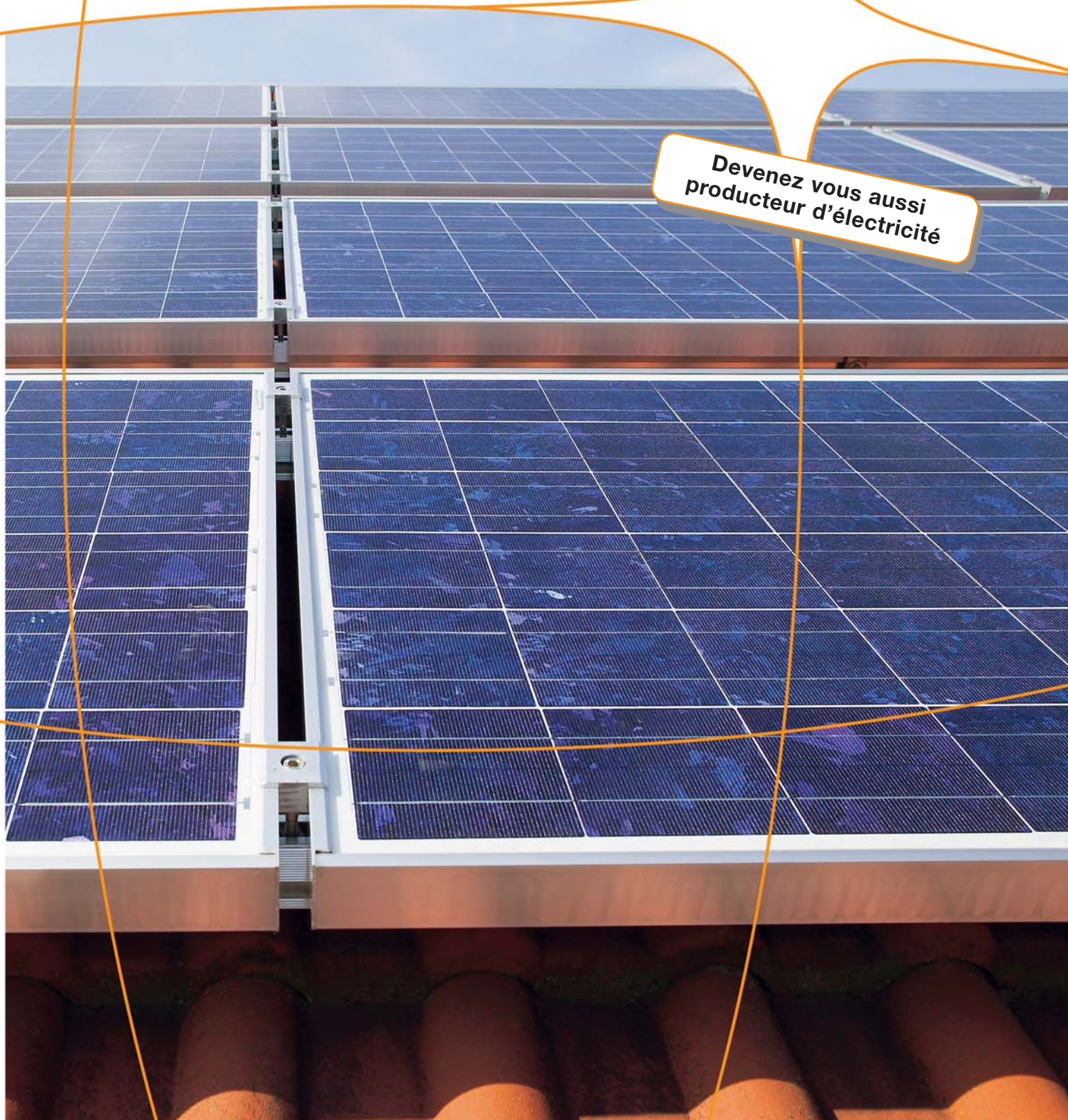


CONERGY

La production d'électricité solaire

Le photovoltaïque posé sur toiture

Devenez vous aussi producteur d'électricité



Le photovoltaïque



Participez à l'amélioration des conditions de vie des générations futures et profitez d'un revenu supplémentaire en investissant dans une installation photovoltaïque.

Le photovoltaïque :
Produire son électricité avec le soleil

Le soleil est la source d'énergie renouvelable par excellence pour la production d'électricité. Cette solution énergétique est destinée aux particuliers et aux professionnels désireux de faire un geste pour l'environnement.

Le propriétaire d'un système est assuré d'une productivité dépassant 20 ans, tout en bénéficiant d'un retour sur investissement rapide.

Une solution incontournable :
L'injection réseau

L'injection réseau permet de vendre à EDF l'électricité produite par le générateur solaire. Valorisez votre bien immobilier.

Ce concept entre dans la réalisation de maisons et de bâtiments de Haute Qualité Environnementale (HQE). Il favorise le développement des énergies renouvelables.





CONERGY

Une solution sur-mesure

Un kit complet pour satisfaire vos attentes

Nous vous proposons une offre personnalisée qui répond à vos besoins et aux spécificités de votre toiture. Un système classique se compose d'un champ photovoltaïque, d'une structure-support et d'un onduleur avec affichage.

Vous pouvez compléter cette offre par une option de sécurisation : en cas de coupure réseau, celle-ci vous permet d'assurer une continuité de courant pour vos applications prioritaires.



L'amortissement du système

Exemple chez un particulier (environ 25 m²) : Une installation surimposée en toiture de 3150 Wc comprend 18 modules Conergy de 175 Wc, 1 onduleur Conergy WR3300 et 1 système de fixation Suntop.

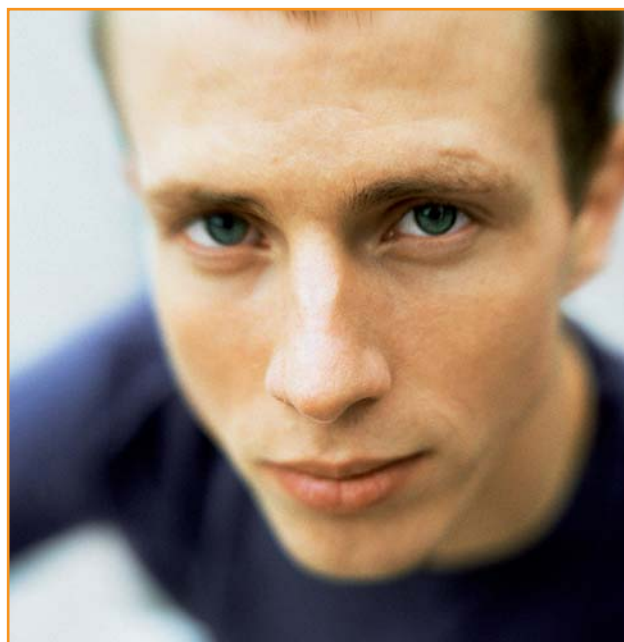
Depuis juillet 2006, EDF achète l'électricité à 30 cts €/kWh en France Métropolitaine¹ (et jusqu'à 55 cts €/kWh lorsque les modules sont intégrés architecturalement au bâti – voir notre documentation "intégré").

Selon la solution retenue, le système peut être amorti en moins de 10 ans et permettra à son propriétaire de vendre encore cette électricité pendant 10 ans (contrat sur 20 ans passé avec EDF).

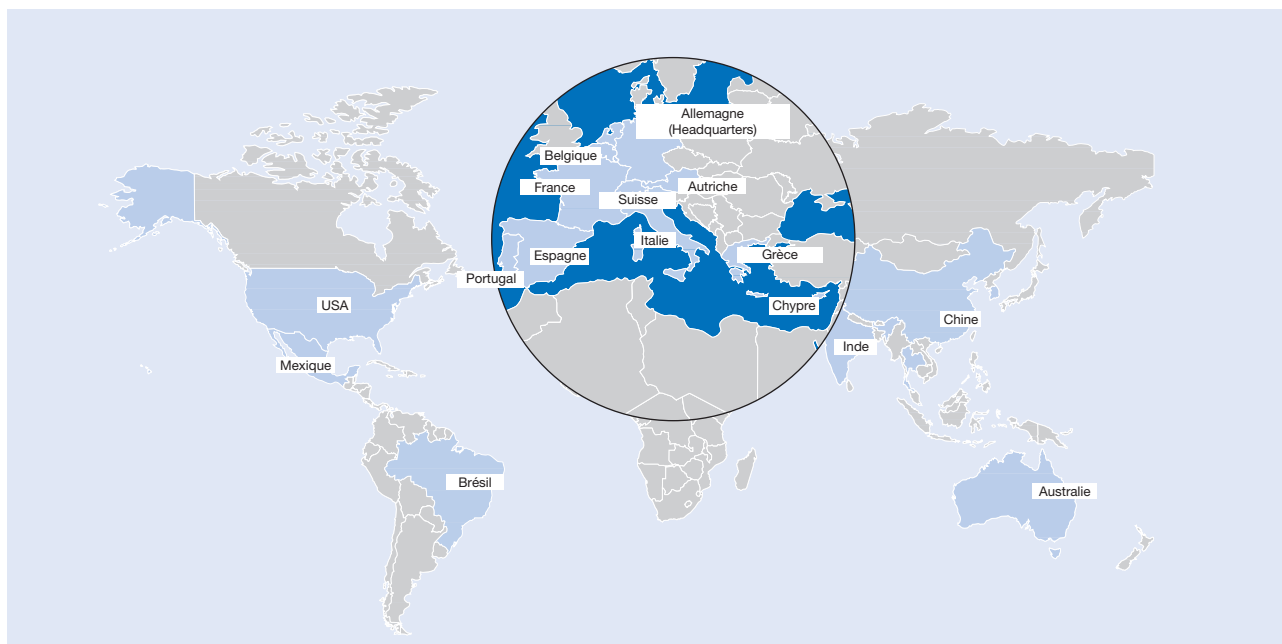
Un crédit d'impôt de 50% sur le matériel est octroyé que le contribuable soit imposable ou non.

Afin d'assurer un développement rapide à ce type de solutions, certaines régions et les collectivités territoriales subventionnent les installations photovoltaïques. Renseignez-vous auprès de votre espace info-énergies local (www.ademe.fr) et de votre installateur.

Les aides varient selon les régions et les départements.



¹ 30 cts €/kWh en France Métropolitaine & 40 cts €/kWh dans les DOM, Corse et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de St Pierre et Miquelon.



Profitez du savoir-faire et du soutien fort du leader européen du marché solaire. Partenaire privilégié des installateurs et des grossistes, vous trouverez une gamme complète d'équipements en énergies renouvelables auprès du seul et même fabricant qu'est Conergy. Au-delà des produits, Conergy est à vos côtés

en termes de services, planification, support technique, logistique rapide et fiable ou programme marketing pour la commercialisation de nos produits.

En plus, de notre offre en solaire photovoltaïque, raccordées au réseau ou en site autonome, nous vous proposons aussi des solutions en solaire thermique, des pompes à chaleur et des éoliennes.

Pour de plus amples informations :

Conergy

ZAC Nicopolis - RN7
 F-83170 Brignoles
 Tel. +33 (0)4 98 05 13 13
 Fax +33 (0)4 98 05 13 12
 contact@conergy.fr
 www.conergy.fr

Distribué par :

Sous réserves de modifications techniques